



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

prime d'activité

Question au Gouvernement n° 1615

Texte de la question

PRIME D'ACTIVITÉ

M. le président. La parole est à M. Stanislas Guerini.

M. Fabien Di Filippo. Le surveillant général !

M. Stanislas Guerini. Monsieur le Premier ministre, en ce 5 février 2019, ce sont 3 millions et demi de foyers qui percevront la prime d'activité, laquelle vient récompenser leur travail pour le mois de janvier (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM*). 3 millions et demi de foyers, ce sont 700 000 foyers de plus par rapport au mois de décembre de l'année dernière.

Ces hommes et ces femmes qui travaillent, parfois des mères célibataires, parfois des jeunes travailleurs, parfois des agriculteurs, parfois des fonctionnaires, toucheront 100 euros de plus par mois. C'était la promesse du Président de la République, et je suis fier que nous soyons nombreux sur ces bancs à l'avoir votée au mois de décembre dernier. (*Mêmes mouvements.*)

M. Éric Straumann. Merci les gilets jaunes !

M. Stanislas Guerini. 100 euros de plus par mois, cela permet de faire face à une panne de voiture (*Exclamations sur les bancs du groupe LR*), aux accidents de la vie, aux imprévus ; c'est tout simplement la possibilité de boucler son budget à la fin du mois, ce qui n'est si souvent pas le cas.

M. Pierre Cordier. Il est bon, votre président !

M. Stanislas Guerini. Un mois après avoir été votée, cette mesure est entrée dans la vie quotidienne de nos concitoyens grâce - et il faut leur rendre hommage - au travail remarquable des agents des caisses d'allocations familiales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Notre combat – c'est peut-être le combat du quinquennat – est de faire en sorte que les droits formels que nous votons ici deviennent des droits réels dans la vie de nos concitoyens. Ce combat pour l'effectivité des droits, nous devons le poursuivre et l'amplifier. C'est notre responsabilité.

M. Jean-Paul Lecoq. Augmentez les salaires !

M. Stanislas Guerini. Nous le savons, près de 5 millions de personnes pourraient être éligibles à la prime d'activité. Nous aurons l'occasion de débattre, dès cet après-midi, dans cet hémicycle, de la question du non-recours aux droits.

Monsieur le Premier ministre, vous qui avez rappelé à Beauvais toute la détermination du Gouvernement à garantir une mise en œuvre effective de cette mesure, comment faire plus, comment faire mieux ?

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Édouard Philippe, Premier ministre. C'est aujourd'hui, en effet, qu'est versée la prime d'activité aux 3,5 millions de foyers qui peuvent en bénéficier.

M. Loïc Prud'homme. Et les minima sociaux ?

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Ce versement est particulier en ce qu'il concerne 700 000 foyers supplémentaires...

M. Maxime Minot. Ça, on l'a assez entendu !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. ...qui se sont inscrits lors du mois écoulé. Derrière ce chiffre, il y a des femmes et des hommes qui vont voir leur pouvoir d'achat substantiellement augmenter grâce au versement de ce jour.

M. Fabien Di Filippo. Par des aides sociales. Qui paie ?

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Mais il y a aussi ces femmes et ces hommes qui ont organisé, accompagné, appliqué cette mesure importante visant à élargir le nombre de personnes susceptibles de bénéficier de la prime d'activité et à augmenter le montant de ladite prime.

Il est courant – et c'est normal –, lorsque les choses ne fonctionnent pas comme elles devraient, qu'on les pointe du doigt et qu'on en cherche les responsables. J'observe, pour m'en féliciter, que dans les dernières semaines et mois, deux réformes majeures – techniques, c'est vrai – qui transforment effectivement la vie de nos concitoyens ont été appliquées dans des conditions parfaitement satisfaisantes. C'est vrai pour le prélèvement à la source, cela l'est aussi pour l'élargissement et l'augmentation de la prime d'activité. (Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)

M. Pierre Cordier. C'est faux !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Il n'y avait rien d'évident à réussir ces opérations.

M. Pierre Cordier. Parallèlement, les APL ont baissé !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Nous le devons à la très grande conscience professionnelle des agents des caisses d'allocations familiales et de la direction générale des finances publiques, à l'ensemble de ceux qui ont apporté leur concours à leur réalisation.

Vous avez raison, nous pouvons aller encore un peu plus loin, car, sur les cinq millions de bénéficiaires potentiels de la prime d'activité, seuls 3,5 millions de foyers ont effectivement fait une demande. Il faut répéter que cette prime est ouverte aux salariés bien entendu, mais aussi aux indépendants, aux fonctionnaires, aux agriculteurs, bref à tous ceux qui disposent d'un revenu d'activité faible que la prime viendrait compléter.

La campagne d'information, qui a été remarquablement menée par les caisses d'allocations familiales, doit se poursuivre afin qu'au fil des mois qui viennent, cette mesure trouve son plein effet. D'ores et déjà, l'augmentation de la prime d'activité produit ses effets. Il suffit pour s'en convaincre de rencontrer celles et ceux qui en bénéficient et qui commencent à percevoir l'impact de l'augmentation sur leur niveau de vie. C'est un bon premier pas.

Vous vous en souvenez peut-être, cette opération avait été décriée lorsqu'elle avait été annoncée au motif qu'elle était trop compliquée et qu'elle ne marcherait jamais. Il s'avère que cela a bien fonctionné – nous pouvons en être fiers collectivement – et nous espérons que les effets de cette mesure en matière de redistribution de pouvoir d'achat vont aller en s'accroissant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Stanislas Guerini](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1615

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 février 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 février 2019](#)